

COMPTE-RENDU SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mille six, le quatorze septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit septembre, s'est réuni à la Mairie à vingt heures quarante-cinq, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRESENTS : M.ESSAYAN, Mme PERRIN, Mme FONTAINE, M.MARCHAND, Mme BILLY, Melle PRIE, M. ROLLAND, Mme BEAUCHAMP, M. POYAC, M. RANCE, Mme ROULLAND, Mme TRIMAILLE, M. VAN DEN DRIESSCHE

Secrétaire de séance : Nathalie BILLY

1. **ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

NATHALIE BILLY est élue secrétaire de séance. Le précédent compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2. **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'ouvrir deux nouveaux articles budgétaires pour des dépenses qui n'avaient pas été prévues au moment du vote du Budget Primitif 2006 de la Commune.

En investissement, la Mairie a dû acquérir une nouvelle imprimante.

En fonctionnement, la Mairie doit régler des intérêts financiers consécutifs au renouvellement de la ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ouverture de deux nouveaux articles budgétaires :

- l'article 2183 (Dépenses / Section Investissement) mobilier et informatique
- l'article 6615 (Dépenses/Fonctionnement) intérêts sur ouverture ligne de crédit

3. DECISION MODIFICATIVE n°2 - VIREMENTS DE CREDITS

Le Maire expose au Conseil qu'afin d'ajuster la trésorerie de la Commune, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits entre différents articles budgétaires à l'intérieur de chacune des deux sections du Budget : la section d'investissement (dépenses) et la section de fonctionnement (dépenses).

- virements de crédits au sein de la section d'investissement

Vu la nécessité de financement des articles 21568, 2183, 2184 et 2313/2 et l'excédent de l'article 2766/2, le Conseil adopte les virements aux imputations suivantes :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
D 2766/27 créances pour locations-acquisitions	2 616,71 €		
D 21568 matériel outillage incendie + défense civile		1000,00 €	
D 2183 matériel bureau/informatique		139,81 €	
D 2184 mobilier (tapis)		35,72 €	
D 2313/2 travaux Mairie + création ligne bloc secours Mairie/Garage		1 441,18 €	
TOTAL	2 616,71 €	2 616,71 €	

- virements de crédits au sein de la section de fonctionnement

Vu le déficit de l'article 6615 et l'excédent de l'article 6188, le Conseil adopte à l'unanimité les virements aux imputations suivantes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
D 6188 frais divers	141,37 €		
D 6615 intérêts sur ouverture de crédit		141,37 €	
TOTAL	141,37 €	141,37 €	

4. REMBOURSEMENT D'ACOMPTES PORTANT SUR LA LOCATION DE LA SALLE E.M.P.

Le Maire présente au Conseil l'annulation de deux réservations de la salle E.M.P pour les week-end des 2-3 septembre (M.Mme GRAFFEUIL) et 7-8 octobre prochain (M.Mme FILIETTE).

CONSIDERANT les lettres respectives d'annulation en date du 31 août 2006 et du 4 juillet 2006,

CONSIDERANT le contrat de location signé par M.Mme GRAFFEUIL le 24 septembre 2005,

CONSIDERANT le contrat de location signé par M.Mme FILIETTE le 4 janvier 2006 et notamment son article IV,

Le Conseil Municipal décide

De rembourser la somme de 100 € à M. et Mme GRAFFEUIL, demeurant 10 rue Fabre d'Eglantine – 77600 CHANTELOUP, en raison de circonstances exceptionnelles, bien que le délai prévu par l'article IV de la convention n'ait pas été respecté,

De rembourser la somme de 100 € à M. et Mme FILIETTE, demeurant 18 avenue du Général Leclerc 77360 VAIRES SUR MARNE, conformément à l'article IV de la convention,

5. MOTION VISANT A DEMANDER L'INSTAURATION D'UN TARIF UNIQUE POUR LA CARTE ORANGE SUR L'ENSEMBLE DE L'ILE DE France

La motion suivante est proposée au vote du Conseil :

« Le conseil municipal demande aux organes décisionnaires compétents (STIF et Région) de décider dans le cadre de sa politique tarifaire d'adopter un tarif unique pour la carte orange sur l'ensemble de la Région Ile-de-France à 50 euros,

Le Conseil Municipal demande, au cas où le STIF ne se prononce pas en ce sens, à ce que la proposition de loi n° 2279 soit inscrite dans l'ordre du jour réservé des assemblées de façon à ce qu'un tarif unique soit instauré sans prise en compte d'un système de zonage »

Cependant le Conseil complète cette motion par une demande concernant les moyens mis en œuvre pour réduire les inégalités matérielles : acquérir des matériels roulants supplémentaires à disposition des usagers, adapter l'infrastructure routière par des liaisons intrarégionales, permettre le stationnement des véhicules supplémentaires (gratuitement), enfin maintenir les tarifications spéciales pour étudiants, lycéens, personnes à mobilité réduite

6. **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Néant

7. **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre hospitalier de LAGNY (Association Distraction des enfants malades) et AVIMEJ remercient la Commune pour la subvention de fonctionnement qui leur a été attribuée pour l'année 2006.

Monsieur Marchand rappelle que les travaux (zone 70) devant être effectués par le Conseil Général sur la RD217bis et la RD35 sont bien programmés par le Département. Il précise que les haies de la RD217bis/RD35 ne seront pas taillées avant la fin des travaux ; la DDE effectuera la première taille puis l'entretien reviendra à la Commune.

Dans le cadre de l'aide aux jeunes de la Commune, emploi saisonnier, Monsieur le Maire informe de l'embauche d'un jeune jusqu'au 31 octobre 2006 .Un nouvel agent technique contractuel, est prévu à compter du 1er octobre 2006.

La cérémonie des vœux 2007 aura lieu le Mercredi 7 février 2007 à 18heures30.

Madame Perrin, chargée de contacter Monsieur le Maire de Conches sur Gondoire, apporte une réponse à une sollicitation exprimée par Madame Beauchamp lors du précédent Conseil Municipal à propos d'un nécessaire aménagement de sécurité routière du carrefour des rues Pies Vagabondes, Charles Péguy et Fort du Bois : la Commune de Conches sur Gondoire n'envisage aucun aménagement de ce carrefour.

L'effectif 2006 de la rentrée scolaire de l'Ecole du Val Guermantes : 100 enfants Guermantais y ont fait leur rentrée, 34 à l'école maternelle et 66 à l'école primaire. Par ailleurs, 54 enfants de Guermantes fréquentent le Collège Léonard de Vinci de Saint-Thibault des Vignes, et aucun n'est inscrit au Collège Jacques-Yves Cousteau de Bussy Saint-Georges.

La séance est levée à 21h35.